

dossier n° DF

date de dépôt: 23/03/2019  
date d'affichage en mairie du dépôt : 23/03/19  
demandeur: Madame FORT Céline  
pour: réfection d'une clôture  
adresse terrain: 1 Impasse du jardin Colin, à  
MUTIGNY (51160)

**ARRÊTÉ**  
**de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable**  
**au nom de la commune de MUTIGNY**

**Le maire de MUTIGNY**

Vu la déclaration préalable présentée le 23/03/2019, par Madame FORT Céline demeurant 1 Impasse du Jardin Colin, à MUTIGNY (51160).

Vu l'objet de la déclaration :

- Pour la **réfection d'une clôture** ;
- Située **1 Impasse du jardin Colin, à MUTIGNY (51160)** ;

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 29/09/2014, modifié le 21/01/2016, mise à jour le 06/02/2017, notamment le règlement de la zone UA ;

Vu l'avis **favorable avec recommandation** du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims en date du 28/03/2019 ;

**ARRÊTÉ**

**Article 1**

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable sous réserve du respect des prescriptions mentionnées à l'article 2.

**Article 2**

Prescription suivant le PLU de la zone UA article 11, clôture :

- Les clôtures séparant du domaine public seront constituées d'un muret surmonté d'une grille ou tout autre dispositif à claire-voie pouvant être doublé d'une haie vive, le tout d'une hauteur maximale de 2 mètres.

Recommandations émises par **l'architecte-conseil du PNR de la Montagne de Reims** :

- Réaliser une enduit de finition « gratté fin, taloché ou légèrement brossé » et de ton type beige clair à moyen (cf. références ci-jointes ou équivalent), éviter les tons trop clairs, en finition, le mur peut être couvert par un chaperon en tuile à cote ou petite tuile plate de ton rouge nuancé.
- Eviter les revêtements en imitation pierre, leur rendu n'étant pas toujours qualitatif et en accord avec les caractéristiques architecturales locales.

Fait à MUTIGNY, le 4 avril 2019

Le Maire,

REMY Marie-Claude

